Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Octobre 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le onze octobre à 20h00 sur une convocation du 05 octobre 2022.
Présents : Marion ROBIN, Emilie PORTAIS, Magali VINCENT, Edwige MADEUX, Bernard BARRAUD, Steven JARDIN, Thomas ROGER, Philippe NEAU

Absents : François BERTRAND, Vincent RENAUDIN, Christophe COETTO, Marion FILLEUL, Sonia MICHAUD a donné pouvoir à Marion ROBIN

Emilie Cors arrive à 20h07

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

1- Approbation du compte rendu du 13 Septembre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité – **10 votes POUR**

2- Groupement de commandes « vêtements » CDC

Un groupement de commandes pour les vêtements de travail est en cours et prolongé jusqu'en janvier avec ACTUEL VET. Un nouveau marché est lancé par les services de la CDC et nous sommes interrogés sur notre intérêt à rejoindre ce groupement.

La qualité des produits est reconnue, ACTUEL VET est un acteur majeur des vêtements de travail sur le secteur. Cela permet actuellement de faire les achats de vêtements nécessaires aux agents en bénéficiant d'une remise de 20 % du prix magasin.

Vote : 10 POUR

3- Adhésion CDG pour médiation avec le personnel

L'adhésion est gratuite. En cas d'utilisation du service, la prestation est ensuite facturée 70 € de l'heure en cas d'intervention d'un médiateur.

Ce service peut être utilisé en cas de litiges avec un agent.

VOTE : 10 POUR

4- Affiliation de SIMADIG (Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Digues de Gironde) au CDG

Toutes les collectivités de la CDC sont consultées pour cette demande d'affiliation.
Le SIMADIG assurera la compétence « Prévention des inondations » de la GEMAPI.
Il s'agit d'une nouvelle association créée le 15 mars 2022.
Vote 10 POUR

5- Rapport chambre régionale des comptes

Suite à l'audit de la chambre régionale des comptes, nous avons reçu plusieurs rapports intermédiaires pour lesquels nous avons apporté des éléments de réponses.

Il était nécessaire que le rapport définitif soit communiqué à l'ensemble des conseillers présents.

En conclusion la chambre des comptes souhaite alerter la commune sur le niveau élevé fin 2020 de son endettement.

Si cette dette est sécurisée (emprunts à taux fixes). Elle est néanmoins durable puisque les emprunts les plus importants sont récents.

Le rapport est une image fin 2020 des finances de la commune.

Depuis la dette n'a pas été creusée. L'exercice 2021 était très rassurant.

Cet audit a permis de faire le point sur les axes d'amélioration.

La chambre régionale des comptes a relevé :

- une augmentation de l'indemnité des élus (en somme globale) mais cela n'est plus le cas depuis le départ de M. Fréderic TRICARD
- Prestation de services, non maitrisé de 44 %. Il s'agissait d'une dépense ponctuelle sur une année d'accompagnement à la rédaction du marché de la restauration scolaire.

Marion ROBIN indique qu'il nous faut améliorer notre capacité d'auto-financement.

A la souscription des prêts notamment ceux de l'école, nous n'avons pas été conseillées par le Trésors Public sur l'existence de la Banque des Territoires avec qui nous aurions pu étaler les mensualités des crédits sur un plus grand nombre d'années.

Malgré ce rapport la Préfecture indique que la commune n'est pas dans son réseau d'alerte.

Nous avons aussi la possibilité de vendre le peu de terres agricoles qui sont en fermage, cela permettrait une rentrée d'argent en une fois mais plus de rentrée ensuite, cette action est donc à réfléchir.

La commune possède également le terrain derrière le Cimetière, et le terrain place du four.

Nous allons percevoir les taxes sur les travaux d'aménagement (les nouveaux lotissements, les constructions de piscines, de garages, ...).

Nous aurons également en 2023 ou 2024 une baisse du nombre d'emprunts, fin du prêt pour la voiture de la commune.

Il faudra cependant prévoir un emprunt pour la toiture du Pôle Santé. L'emprunt sera réalisé en fonction des sommes disponibles sur le budget annexe du Pôle Santé une fois que les travaux de la nouvelle chaudière seront payés.

Et probablement un plus gros emprunt pour l'église. Nous sommes en attente des résultats de l'appel d'offres pour voir s'il y aura une augmentation des prix par rapport à l'enveloppe initiale.

Stéven JARDIN demande s'il ne serait pas le moment concernant la fiscalité de créer une taxe sur les bâtiments vacants.

38 logements vacants en 2019 versus INSEE.

Cette éventualité n'est pour le moment pas retenue.

5- Avis enquête public pour une ferme éolienne à St Médard d'AUNIS

La production du parc sera d'environ 28788 mw AN soit la consommation électrique domestique de 10468 personnes.

Une étude d'impact du projet sur la santé et l'environnement est en cours de réalisation

Hauteur en bout de pale 149,40 mètres.

VOTE _8 pour, 2 abstentions

6- Candidature à l'appel à projet de Conseiller en Energie partagé.

Un courrier a été reçu en mairie pour appuyer la candidature à l'appel à projet « conseiller en Energie partagé »

Le conseiller pourra s'occuper d'environ 10 communes par an. Le financement de cet emploi sera assuré par l'ADEME à 80 % et les deux CDC (Aunis Atlantique et Aunis Sud) pendant 3 ans. Il sera financé à compter de 2026 par les deux CDC ainsi que les communes bénéficiant de ses services.

Marion ROBIN pense qu'il est nécessaire d'être accompagnés sur le sujet, mais il faut que l'intervention du conseiller soit équitable sur chaque commune.

Vote pour 10

7- Pacte financier fiscal

Suite à la lecture du pacte fiscal toutes les communes n'étaient pas d'accord pour le signer en l'état.
Quelques points ont donc été revus.
Il est demandé au conseil municipal de voter

- La révision libre des attributions compensatoires
- La répartition dérogatoire libre du FPIC proposée par le conseil communautaire dans un délai de 2 mois à défaut de délibération dans ce délai, la répartition est dite approuvée
- Le montant des IFER pour les éoliennes
- Attribution d'un Fond de concours (pour notre commune environ 19 961 €)

Ces décisions seront revues annuellement.

Vote 10 POUR

8- Questions et infos diverses

- Les employés communaux remercient pour l'augmentation de la part mutuelle complémentaire
- Eclairage public : depuis 2008 la durée de l'éclairage a baissé. Philippe NEAU demande au conseil son avis sur l'idée de gagner une heure d'éclairage ? L'extinction du matin se fait avec le jour et la mise en route avec la tombée de la nuit. Magali VINCENT trouve que la commune ne fait pas d'abus à ce jour concernant l'éclairage. Nous n'avons pas beaucoup de commerces et d'enseignes lumineuses.
- Nous décidons de réduire la durée éclairage de Noël sur la période des vacances scolaires pour faire des économies d'éclairage mais maintenir malgré tout l'esprit festif de cette fin d'année.
- Bernard BARRAUD va regarder les factures électriques pour octobre et novembre afin d'établir un comparatif avec la période pendant laquelle les éclairages seront posés.
- Entretien des trottoirs : suite à la parution d'un article dans le sud -ouest du 10 octobre 2022, Philippe Neau indique que la commune de Rochefort a mis en place un arrêté municipal pour obliger les habitants à l'entretien de leurs trottoirs, exception pour les personnes âgées. Cela permettrait que chacun se responsabilise et soit sensibilisé à l'entretien de la commune. Cela permettrait également de « soulager » les services techniques,
- M. Neau relate le retour fait à son courrier pour les impayés de cantine du sénateur Monsieur VALLET. Celui-ci souhaite le rencontrer pour échanger sur le sujet.

- Marion et Stèven travaillent sur un projet de réaménagement des WC maternelles. Le projet proposé par l'architecte M. GUILLON a été présenté aux enseignants qui ont émis quelques souhaits d'aménagements. Le projet définitif et estimatif est en cours avec une possible prise en charge de DETR à hauteur de 30% maximum des travaux H.T. De la DSIL peut être aussi demandée (pas de plafond). Après renseignements pris auprès du

Département, nous pourrions présenter notre dossier et demander une aide à hauteur de 30 % maximum du montant des travaux H.T. avec un plafond maximum de 100000 € de travaux.

Le projet prévoit 4 wc cloisonnés et un fermé par une porte ainsi qu'un urinoir. Un lavabo adulte et une douche. Deux grands lavabos dotés d'un sèche-main électrique, un coin pour changer les petits et un rangement fermé pour les produits d'entretien.

Ce réaménagement nécessitera de prévoir un point eau dans la classe n°1 ainsi qu'un espace dédié aux porte-manteaux.

Les WC seront accessibles tant de l'intérieur que de l'extérieur. Il n'y a pas d'obligation de faire un WC PMR, l'école étant déjà dotée sur 2 espaces.

Liaison douce - chemin des Gas –
Après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, il manquait des pièces permettant le traitement du dossier : l'acte d'achat du terrain de Mme TACHET ainsi que l'accord des services du Département pour réaliser la jonction entre la départementale : rue de St Sauveur et la liaison douce. Nous aurons une réponse de la Préfecture sur la prise en charge des travaux (DETR et DSIL) qu'à réception de ces documents.
Magali VINCENT estime gênant de planter les arbres et de faire la route après.

Monsieur le Maire rappelle Monsieur LAIDIN au Département pour activer le retour du document attendu.

Les arbustes doivent arriver dans un mois, le chemin doit faire 2 à 2,50 mètres de large.

Les devis ne pourront être signés qu'à réception des notifications DETR et DSIL. Cela permettra de planifier les travaux avec l'entreprise.

Bernard BARRAUD : Pour rappel la consommation électrique avait doublé au « pôle santé » et au terrain de sport en juillet. En août, retour à la normale au terrain de sport. Au pôle santé la consommation est restée très nettement supérieure mais avec la canicule les climatisations ont fonctionné au maximum dans les cabinets des médecins.

Thomas ROGER : Enrobé à froid à prévoir dans l'impasse HURTAUD pour boucher un trou.

Il aimerait qu'une opération nettoyage devant les maisons soit mise en place.

Emilie PORTAIS : Suite à l'enquête sur les pesticides en Aunis, elle s'interroge sur ce que nous pouvons faire en tant qu'élus.

Thomas ROGER précise que les agriculteurs sont malgré tout ultra sensibilisés à la réduction des produits phytosanitaires.

La zone de non-traitement est de 5 mètres ou 20 mètres des habitations suivant les plants traités. Le respect de ces règles est normalement appliqué par les agriculteurs.

Magali VINCENT a participé à l'AG du Parc Régional Naturel vendredi dernier. Elle signale un changement de statuts et de président depuis un mois.

Elle doit recevoir la présidente de l'APE à propos de leur projet de plantation d'arbres.

Elle évoque un problème d'urbanisme avec un citoyen qui ne peut se voir délivrer de certificat de conformité pour son logement dans le cadre de sa vente puisque le permis de construire déposé ne correspond pas à la construction qu'il a réalisé (un logement sur le permis de construire et il y en a deux).

Elle explique que le certificat de conformité est une pièce demandée par le notaire pour procéder à la vente mais celle-ci n'est pas obligatoire. Certains notaires vendent sans ce document en indiquant que l'acheteur achète en connaissance de cause. Ce genre de procéder pourrait nous poser des problèmes.

Stéven JARDIN : signale un problème pour le temps de pause méridienne du jeudi 20 octobre (12h00 à 13h30) du fait de l'absence d'une des animatrices. Il demande si un(e) élu(e) pourrait se rendre disponible.

À la suite d'absences d'agents à l'Ecole, des scénarios de remplacements sont à prévoir pour prioriser les tâches de ménage à réaliser.

Emilie CORS : retour des enfants sur le centre de loisirs et la cantine très positifs.

Les parents des élèves de maternelles ont reçu un mail des enseignants concernant la fermeture du portail le matin, les enfants doivent être à 8 H 58 dans la classe. Le portail ouvrant à 8H55 la marge est très courte surtout pour les enfants qui pleurent le matin. L'ouverture de la grille est prévue en principe à 8h50.

Il est demandé si une animatrice pourrait fermer le portail le matin pour gagner un peu de temps.

Cette problématique est à revoir en conseil d'école et ne peut être portée par la Mairie s'agissant de temps scolaire et non périscolaire.

Cependant les dix minutes d'accueil ne semblent pas être respectées

Sécurité : Un bac de bios déchets est à cheval sur le trottoir - Lotissement des Coquelicots, le problème est à revoir avec CYCLAD.

Information sur la date du Repas des ainés, il aura lieu le vendredi 9 décembre à midi.

Fin de séance à 22H05

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Magali VINCENT		Vincent RENAUDIN	
Bernard BARRAUD		Emilie PORTAIS	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD	ROBIN MARION	Thomas ROGER	